

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 07 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le sept avril à dix-huit heures, le conseil municipal de Saint Germain sur Ecole, légalement convoqué s'est réuni à la Maison du Village compte tenu de la crise sanitaire relative au covid19, sous la présidence de M. THOMAS Gérard, Maire

Etaient présents : Gérard THOMAS, Jean HELIE, Yvan PERIOT, Jean-Paul CULINAS, Claire LELEU, Sébastien MARTEAU, Josefa BERNEVAL, Caroline MORET, Sylvain NOYAU

Absent : Cyrille BELJAMBE

Secrétaire de séance : Yvan PERIOT

APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Le conseil municipal refuse à la majorité d'approuver le précédent compte-rendu car des annotations demandées n'ont pas été retenues.

COMPE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion 2020 dressé par Mme le Percepteur de la Trésorerie de Fontainebleau-Avon. Les résultats, identiques au compte administratif, sont les suivants :

Fonctionnement

Dépenses : 196 873.85 €

Recettes : 221 652.51 €

Solde de l'année + 24 178.66 € + Résultat antérieur + 148 509.46 €

Investissement

Dépenses : 126 891.11 €

Recettes : 93 439.45 €

Solde de l'année - 33 451.66 € + Restes à Réaliser - 9 232.80 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Sous la présidence de M. Hélie, 1^{er} adjoint et sans la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 et approuve à l'unanimité le compte administratif de l'année 2020.

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

M. le Maire rappelle qu'à la suite des votes des comptes de gestion et administratif 2020, il convient donc d'affecter le résultat positif de la section de fonctionnement.

INVESTISSEMENT

Dépenses 2020	- 126 891.11 €
Recettes 2020	+ 93 439.45 €
Solde D/R à réaliser	- 9 232.80 €
Besoin de financement	- 42 684.46 €

FONCTIONNEMENT

Résultat 2019	+148 509.46 €
Dépenses 2020	- 196 873.85 €
Recettes 2020	+221 652.51 €
Résultat à affecter	+ 173 288.12 €

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents, l'affectation du résultat 2020 au budget 2021 comme suit :

R 1068 :	42 684.46 €
R 002 :	130 603.66 €

BUDGET 2021

Monsieur le Maire donne la parole à son 1^{er} Adjoint pour la présentation du budget unique 2021. Celui-ci est équilibré tant en investissement qu'en fonctionnement et peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT :

Recettes :	330 195.66 €
dont R002 :	130 603.66 €
Dépenses :	330 195.66 €

INVESTISSEMENT :

Recettes :	124 801.82 €
dont R1068 :	42 684.46 €
Dépenses :	124 801.82 €

Le Conseil municipal, après délibération, adopte à l'unanimité des membres présents le budget unique 2021.

TAUX IMPOSITION

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux de la taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, le produit en découlant permettant l'équilibre du budget.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, décide de reconduire les taux d'imposition comme suit :

Taxe foncier bâti :	38.63 %	(dont 18 % taux 2020 du département)
Taxe foncier non bâti :	53.73 %	

SUBVENTIONS

Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme votée au compte 6574 "subventions aux associations".

Cependant, les demandes de subventions faites par les associations ne sont pas toutes complètes (pour beaucoup, il manque le bilan financier annuel).

Le conseil municipal, après délibération, à la majorité, décide d'attendre avant d'affecter avec précision la somme votée au compte 6574 "subventions aux associations".

REMPLACEMENT DANS LES SYNDICATS et COMMISSIONS

Suite à la démission d'un élu, M. le Maire propose de compléter la représentation de la commune dans les organismes extérieurs.

Syndicat Des Energies de Seine et Marne

2 DELEGUES TITULAIRES : Jean-Paul Culinas et Jean Hélie

1 DELEGUE SUPPLEANT : Yvan Périot

Concernant le **Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Gâtinais français**, il n'y a pas de volontaire pour le poste de délégué suppléant.

DIVERS

- La commission Communale des Impôts Directs se devra se réunir prochainement.
- Prévoir la réunion du Centre Communal d'Action Sociale pour le budget annuel.
- Dimanches d'élections en juin = bureaux de vote à tenir
- La plainte pour dépôt de pots de peinture est en cours.
- L'action "Ecoles mortes" a porté ses fruits : notre classe est maintenue
- Les élus demandent à rencontrer l'Association Sports Loisirs de St Germain afin de déterminer leurs besoins en matière de fonctionnement par rapport à la mairie.

Séance levée à 21 h 20